



opposition au cheque pour vol

Par **drevet**, le **06/02/2010** à **14:25**

Bonjour,

Sur le forum Cabasse un breton est intéressé par une de mes enceintes que j'ai à vendre. Après quelques photos échangées, il est d'accord malgré quelques petites imperfections que je lui signale.

Il m'envoie un chèque de 250 euros en paiement daté du 30/12 à mon ordre et signé. Je lui envoie cette enceinte.

Quelque temps après, il me signale qu'un des haut-parleurs ne marche plus comme je lui avais promis. Je lui propose le remplacement du hps défectueux et la revêtement total. Il ne veut plus du matériel et insiste pour que je lui reprenne. Je refuse et fais des contre-propositions. Voyant que les choses tournaient mal, je porte son chèque pour recouvrement et quelque temps après, je découvre que ce monsieur avait fait opposition au chèque pour vol en date du 11/1/2010 et que je ne serais pas payé. Entre temps, il m'a renvoyé l'enceinte par UPS sans garantie. À son ouverture, j'ai constaté un coup énorme sur un coin de l'ébénisterie et deux haut-parleurs complètement cassés. En quelque sorte, je me retrouve avec une enceinte qui ne vaut pratiquement plus rien et rien en compensation. Pourriez-vous me donner quelques conseils ?